



Déclaration des élus SNUipp/SNES/SNEP- FSU CAPA des PEGC de l'académie de Rouen du 21 mai 2013

Objet : Ratio pour accès au grade de classe exceptionnelle

Madame le Recteur,

Le ratio promu/promouvables concernant les promotions de grade, maintenu à 42 % cette année par le Ministère pour le corps des PEGC, ne permet pas le déblocage de certaines situations. La grande majorité des PEGC dont la moyenne d'âge est de plus de 57ans, reste dans l'impossibilité d'accéder à l'indice terminal de la Classe Exceptionnelle avant le départ en retraite :

Ainsi au 1^{er} octobre 2011 : sur 4328 PEGC actifs, 44 collègues étaient au 783 (1%).
Tandis qu'au 1^{er} octobre 2012 : sur 3671 PEGC actifs, 40 collègues étaient au 783 (1%).
Actuellement dans notre académie, sur 131 collègues en activité, 2 sont au 783.

Afin de permettre l'accès de tous les PEGC à la Classe Exceptionnelle, conformément à l'annonce de l'extinction de la hors classe envisagée par la DPE pour 2009, nous demandons à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, un ratio de 100 % pour l'accès à ce grade.

L'engagement ministériel « d'accorder aux collègues des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés » annoncé par la DPE en mars 1993, implique la réduction du nombre d'échelons et celle de la durée de passage entre eux dans ce grade.

Les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Madame le Recteur, de bien vouloir transmettre notre courrier à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.